

# PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

## MUNICIPAL DU LUNDI 31 MAI 2010

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix, le trente et un du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt six mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. PIERRAT André, Maire

MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, GIRARDOT Christian, ABEL Thierry, JEANGEORGES Sébastien, Adjoints

MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, LAGARDE Danielle, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

### **ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

MM. URLACHER Monique, FETET Coralie et COLIN Hubert **ayant donné pouvoir respectivement** à MM. VUILLEMIN Martial, MANGIN Stéphanie et ABEL Thierry.

### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

MM. BAHJ Najate, SERRIER Michel, AUBRY Chantal

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAGARDE Danielle est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### **I- PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE (VALIDATION DU DOSSIER ET DE L'ESTIMATION)**

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier ayant fait l'objet de plusieurs réunions, il y aurait lieu de se prononcer sur sa validation.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il sera impératif de bien maîtriser les coûts de manière à s'en tenir au montant de financement prévu pour cette opération afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- VALIDE le dossier du projet aménagement du centre scolaire et périscolaire tel qu'il ressort de l'estimation faite dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la partie travaux qui s'élève à **3 044 285,00 € H.T.** comprenant une part de construction nouvelle pour **1 833 875,00 €** et des réaménagements de bâtiments, école des Tilleuls (partie périscolaire) pour **478 850,00 € H.T.**, ainsi que l'ancienne mairie pour un montant de **731 560,00 € H.T.** Montant auquel il conviendra d'ajouter les divers honoraires et imprévus, ce qui pourrait porter le montant total de l'opération travaux + honoraires à **4 800 000,00 € TTC.**

\*\*\*\*\*

## **II- ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE – INFORMATION AU CONSEIL**

Monsieur le Maire indique que, compte tenu de l'importance de ce dossier, il est naturellement prévu de faire appel à une assistance de maîtrise d'ouvrage et qu'il lui revient, dans le cadre de sa délégation de procéder au choix des candidats à retenir et auxquels sera donc adressé le dossier qui vient d'être validé par le Conseil.

Le Conseil prend acte de l'information.

\*\*\*\*\*

## **III- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire expose qu'il est saisi de 3 demandes de subventions :

- ☞ 1<sup>ère</sup> demande de subvention exceptionnelle de la Jeune Garde : refusée
- ☞ 2<sup>e</sup> demande de l'A.V.S.E.A. : refusée
- ☞ 3<sup>e</sup> demande Association J.S.P. : le Conseil à l'unanimité accorde 30 € pour 1 JSP d'Eloyes.

\*\*\*\*\*

## **IV- DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL 36 DE LATTENOY**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 1988 par laquelle le Conseil Municipal, émettait un avis favorable à la modification du tracé d'une partie du CR 36, demandait que la procédure de déclassement soit engagée.

La procédure n'ayant pas suivi, Monsieur le Maire propose d'engager la procédure pour l'aliénation de la partie du chemin à déclasser, suite à modification de tracé, afin de pouvoir procéder à la cession de cette partie qui n'est plus usitée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré à la majorité de ses membres :

- CONFIRME le contenu de la délibération du 30 juin 1988.
- DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural 36.
- AUTORISE le Maire à engager la procédure (enquête publique) et signer tous documents relatifs à la poursuite de cette affaire.
- DIT que l'ensemble des frais (notaire, géomètre, enquête publique et divers) seront à la charge de l'acquéreur.

\*\*\*\*\*

## **V- ADHESION AU SICOVAD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de la Vologne au SICOVAD.

\*\*\*\*\*

## **VI- ADHESIONS ET RETRAITS DU SDANC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable aux demandes de RETRAIT du SDANC des communes de BELLEFONTAINE et CHATAS et aux demandes d'ADHESION des communes de NOMPATELIZE, LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES et de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE MEURTHE

\*\*\*\*\*

## **VII- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 5 mai 2010 fixant l'indemnité maximale pouvant être allouée au gardiennage de l'église pour un gardien ne résidant pas sur la commune à **118,96 €** pour 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le montant de l'indemnité de gardiennage 2010 à **118,96 €**.

\*\*\*\*\*

## **VIII- BORNES ETHYLOTTESTS**

Monsieur le Maire ayant donné lecture du courrier de Monsieur le Préfet du 21 avril 2010 relatif à l'installation de bornes éthylotests dans les salles et du montant de l'aide de l'état,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- MAINTIENT sa précédente décision de ne pas procéder à l'installation de bornes éthylotests.

\*\*\*\*\*

## **IX- FUNERARIUM – CHOIX DU LIEU D'IMPLANTATION**

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a fait l'objet de plusieurs réunions, et qu'il y aurait lieu désormais d'arrêter le lieu d'implantation pour la construction d'un funérarium.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention) :

- DECIDE que le lieu d'implantation du funérarium sera rue des Chênes, sur le site de l'ancienne Maison des œuvres.  
Le Maire étant autorisé, dans le cadre de sa délégation, à lancer la procédure.

\*\*\*\*\*

## **X- REABONNEMENT AU CAUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en 2009, il avait été décidé d'adhérer au CAUE, la cotisation étant de 0,085 € par habitant. Pour 2010, le nombre d'habitants ayant changé, la cotisation s'élèverait à :

0,085 € x 3 370 habitants soit **286,70 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à renouveler l'adhésion au CAUE.

\*\*\*\*\*

## **XI- APPROBATION RAPPORTS ANNUELS SERVICE EAU ET SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire ayant donné lecture des rapports annuels relatifs aux services eau et assainissement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité :

- APPROUVE les rapports annuels des services eau et assainissement.

\*\*\*\*\*

## **XII- INFORMATIONS**

- ❖ Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'historique relatif à la proposition de baptiser la passerelle du nom du Colonel André GRAVIER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire :

- EMET un avis défavorable, considérant déjà le grand nombre de rues à consonances militaires sur ELOYES.

### FRICHES TENTHOREY (EPFL)

- ❖ Monsieur le Maire indique que l'EPFL devant donner une définition de l'aménagement de la zone friche Tenthorey, une réunion de travail est prévue pour la mi-juin.
- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil des divers contrats en cours d'attribution :
  - ☞ Contrat maintenance éclairage public pour **20 322,43 € TTC**
  - ☞ Contrat enlèvement boues de la station pur **16 496,00 € HT** par an estimation.
  - ☞ Voirie 2010 pour **90 843,34 € TTC**
  - ☞ Travaux peinture pour **5 742,60 € H.T.**
- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du tribunal d'instance dans l'affaire opposant M. ZISS et Mme LEMPORTE à la commune. Le tribunal estime que cette affaire ne relève pas de sa compétence et invite les parties à mieux se pourvoir.

### VISITE D'ENTREPRISE

- ❖ Dans le cadre de ses visites d'entreprises par le Conseil Municipal, la prochaine sera celle de KONICA MINOLTA le lundi 7 juin à 18 Heures.

### DELEGATION DE SIGNATURE

- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil de la signature du marché avec Hydr'eau Services pour remplacement des poteaux d'incendie pour un montant de **18 788,90 € H.T.**

### **Monsieur le Maire passe la parole aux conseillers.**

- M. DE CARVALHO Zélio informe le Conseil que lors de la grève du 27 mai, 5 classes ayant fait grève, le service d'accueil a été mis en place.
- Mme CLAUDEL Nelly et M. DE CARVALHO Zélio indiquent qu'un essai de mise en place d'un 2<sup>ème</sup> service à la cantine aura lieu courant juin.
- M. ABEL Thierry indique que la tournée pour les maisons fleuries aura lieu le 28 juin.
- M. GIRARDOT indique que pour la fête de la musique, la présence d'une dizaine de groupes est prévue.
- M. JEANGORGES Sébastien rappelle que l'opération carapate aura lieu le vendredi 4 juin 2010 et que 90 enfants se sont inscrits.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 10 mn.

Le Maire,

André PIERRAT